

À La Poste... c'est permis !

Passer l'examen du code de la route dans deux salles d'examen mises à disposition pour les candidats



À La Poste... c'est permis !

Dans le Gers, chaque semaine, La Poste organise trente-trois sessions permettant à plus de deux-cent-trente candidats de passer l'examen du code de la route.

Les candidats et les auto-écoles du Gers peuvent s'inscrire sur www.lecode.laposte.fr pour passer l'examen du code de la route à La Poste, dans les salles d'examen ouvertes à La Poste de L'Isle-Jourdain et d'Auch.

- Les sessions d'examen à Auch ont lieu du lundi au vendredi et un samedi sur deux.
- Les sessions à L'Isle Jourdain sont organisées du lundi au samedi.



La Poste qui a obtenu l'agrément de l'État le 23 mai 2016, met désormais à disposition ses locaux pour permettre aux candidats qui le souhaitent de passer l'examen du code de la route près de chez eux dans les meilleures conditions.

Les épreuves seront organisées dans des sites collectifs - jusqu'à 15 candidats - ou individuels - dans lesquels les candidats seront seuls dans des espaces réservés - et ce, au prix défini par l'État de 30 €.

Pour le bon fonctionnement de ce service, des agents de La Poste volontaires ont été formés à l'exercice de cette mission.

Comment passer son code de la route à La Poste ?

- Le candidat constitue son dossier d'inscription auprès de son auto-école ou directement via la préfecture de son département. Un numéro de candidat au permis de conduire lui est alors attribué.
- Le candidat s'inscrit en ligne, de façon individuelle ou par le biais de son auto-école sur le site de La Poste (www.laposte.fr/lecode). Il choisit le lieu de l'examen, la date et l'heure et valide le paiement de la prestation.

- Le candidat se rend à l'examen muni de sa pièce d'identité et de sa convocation. Il est accueilli sur le site par un agent de La Poste qui s'assure de son identité et veille au bon déroulement de l'examen.
- Le candidat est installé à la place qui lui est attribuée, devant une tablette numérique équipée d'un casque audio sur laquelle il réalise la totalité de l'épreuve.
- Le candidat répond à une série de quarante questions tirées aléatoirement dans une base de données. Au cours d'une même séance sur un site collectif, aucun candidat ne se verra administrer un questionnaire identique à un autre candidat.
- Le résultat de l'examen est prononcé et transmis au candidat dans les deux heures suivant le passage de l'examen, par le ministère de l'Intérieur.

Attention : le nombre de sessions ouvertes est fixé par l'équipe qui organise les épreuves sur le site. Pour connaître le calendrier des sessions, les heures et les places disponibles, il suffit de consulter le site www.lecode.laposte.fr

Dans le cadre de la réforme du permis de conduire inscrite dans la loi du 6 août 2015, La Poste poursuit sa stratégie d'innovation pour faciliter la vie de tous, en se préparant à faire passer le code de la route à des dizaines de milliers de candidats partout en France. Grâce à son maillage territorial, La Poste dispose de toutes les ressources pour organiser des sessions au plus près des candidats.

Les postiers, assermentés et formés à l'exercice, garantiront le respect des principes de neutralité et d'égalité qui doivent présider à la réalisation de cette nouvelle mission.

L'engagement de La Poste dans le projet de réforme du permis de conduire illustre sa volonté de contribuer à la modernisation de l'action publique.